

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 9 janvier 2014 à La Réole**

L'an deux mille quatorze le neuf janvier à vingt et une heures , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est réuni en session ordinaire à La Réole sous la Présidence de M. Jean NOUVEL, doyen d'âge de l'assemblée.

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 48 titulaires et 1 suppléant votant (Mme Bernadette RUDY, suppléante de Mme Marie-Claude JEAN)

Nombre de votants : 49

**Étaient présents :** M. Serge BEZOS, M. André Marc BARNETT, M. Stéphane SAVIGNEUX, M. Jean Claude COURREGES, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Gérard LOUBET, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, Mme Chantal BOUGES, M. François MERVEILLEAU, M. Jean Claude TRENTIN, M. Jean Marie MONGIE, M. Jean Marc FRAICHE, Mme Michèle BRUJERE, M. Thierry BOS, M. Jean-Philippe BANCILLON, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, M. François DAMORAN, M. Bernard CASTAGNET, Mme Josy MARRASSE, M. Bruno MARTY, Mme Claudie CLEMENCON, M. Matthieu DELAYE, Mme Solange MENIVAL, M. Raymond VAILLIER, M. Xavier CAPDEVILLE, Mme SYLVETTE SAINT MARC, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Jean Louis FAVEREAU, M. Eric SAURIN, Mme Bernadette RUDY (suppléante), M. Joël DOUX, Mme Jeanine CUVILLIER, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Jean-Claude CONSTANTIN, M. Jean NOUVEL, M. Thierry COURGES, M. Louis NEGRO, M. Philippe BOISSONNEAU, M. Christophe GERY, M. Laurent CADIC, M. Patrick MONTO.

**Étaient excusés :** Mme Marie-Claude JEAN (Monségur) suppléée

**Secrétaire de séance :** M. Matthieu DELAYE (La Réole), benjamin de l'assemblée.

**Date de Convocation :** 31 décembre 2013

#### **DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée jusqu'à l'élection et l'installation du Président.

En tant que doyen d'âge de l'assemblée, il assure la présidence du Conseil de Communauté jusqu'à l'élection du Président.

La séance est ouverte par Jean Nouvel, doyen de l'assemblée.

« Le hasard est facétieux ». Il remercie les communes de la nouvelle entité d'avoir accueilli les 3 communes monséguraises pour des raisons de bassin de vie notamment (économique, en matière de santé).

Il indique qu'il convient de désigner un secrétaire de séance.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Il est proposé que les fonctions de secrétaire de séance soient assurées par un conseiller communautaire de la commune accueillante.

M. Matthieu DELAYE est désigné comme secrétaire de séance.

#### **INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président, doyen d'âge, fait l'appel des délégués titulaires et suppléants afin de les installer dans leur fonction de membres du Conseil de Communauté.

Sous la Présidence intérimaire de Monsieur Nouvel, et après l'appel nominal des membres, les 51 membres du Conseil Communautaire sont installés dans leurs fonctions de titulaires conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 31 décembre 2013 autorisant la création de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

**Ont été installés en qualité de membres du Conseil Communautaire :**

Communes	DELEGUES TITULAIRES
<i>Aillas</i>	M. Serge BEZOS M. André Marc BARNETT
<i>Auros</i>	M. Stéphane SAVIGNEUX M. Jean Claude COURREGES
<i>Bagas</i>	M. Serge ISSARD
<i>Barie</i>	M. Bernard PAGOT
<i>Bassanne</i>	M. Gérard LOUBET
<i>Berthez</i>	M. Guy DUBOUILH
<i>Blaignac</i>	M. Gilles JAUTARD
<i>Bourdelles</i>	M. Christian BOUIN
<i>Brannens</i>	M. Claude COURREGES
<i>Brouqueyran</i>	M. Jean Louis SAUMON
<i>Camiran</i>	Mme Chantal BOUGES
<i>Casseuil</i>	M. François MERVEILLEAU
<i>Castillon de Castets</i>	M. Didier LAULAN ( <i>absent</i> )
<i>Floudès</i>	M. Jean Claude TRENTIN
<i>Fontet</i>	M. Jean Marie MONGIE M. Jean Marc FRAICHE
<i>Fossès et Baleyssac</i>	Mme Michèle BRUJERE
<i>Gironde sur Dropt</i>	M. Thierry BOS M. Jean Philippe BANCILLON
<i>Hure</i>	Mme Chantal PICON
<i>Lados</i>	M. Jean Claude DUCHAMPS ( <i>absent</i> )
<i>Lamothe Landerron</i>	M. Michel DESPUJOL M. François DAMORAN
<i>La Réole</i>	M. Bernard CASTAGNET Mme Josy MARRASSE M. Bruno MARTY Mme Claudie CLEMENCON M. Matthieu DELAYE Mme Solange MENIVAL M. Raymond VAILLIER
<i>Les Esseintes</i>	M. Xavier CAPDEVILLE
<i>Loubens</i>	Mme SYLVETTE SAINT MARC
<i>Loupiac de la Réole</i>	M. Michel LATRILLE

Mongauzy	Mme Clara DELAS
Monségur	M. Jean Louis FAVEREAU M. Eric SAURIN Mme Marie-Claude JEAN ( <i>Suppléante</i> )
Montagoudin	M. Joël DOUX
Morizès	Mme Jeanine CUVILLIER
Noaillac	M. Gilbert ALAMINOS
Pondaurat	M. Francis ZAGHET
Puybarban	M. Jean-Claude CONSTANTIN
Roquebrune	M. Jean NOUVEL
Saint Exupéry	M. Thierry GOURGUES
Saint Hilaire de la Noaille	M. Louis NEGRO
Saint Michel de Lapujade	M. Philippe BOISSONNEAU
Saint Sève	M. Christophe GERY
Saint Vivien de Monségur	M. Laurent CADIC
Savignac	M. Patrick MONTO

Pour : 49	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

49 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le conseil peut valablement débiter.

### ELECTION DU PRESIDENT

L'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge fait un appel à candidature.

M. CaSTAGNET se présente. Le candidat prend la parole pour présenter ses motivations, ses ambitions, son projet pour l'intercommunalité.

*« Je me présente sur la base d'une candidature de rassemblement et d'ouverture qui s'inscrit dans la continuité. C'est une candidature autour des enjeux forts du Sud Gironde à l'issue d'une démarche contrainte et imposée, il faut bien le rappeler. La CdC du Réolais a tout de suite ouvert ses frontières. Nous sommes désormais plus nombreux et plus forts qu'hier pour répondre aux besoins de services publics de nos populations et affronter les défis qui se présentent à nous.*

*Défis autour d'une nouvelle attractivité pour ce territoire qui ne manque pas d'atouts et qui doit s'organiser pour conforter sa place dans le Sud Gironde en pleine mutation. Alors que le Sud Gironde dénombrait 10 CdC auparavant, le Sud Gironde compte désormais 4 CDC. Le Sud Gironde est promis à un bel avenir - le RSG doit se mobiliser pour proposer des axes forts en matière de développement dès maintenant.*

*Je sais pouvoir compter sur vous tous pour que nous complétions nos savoirs faire au même titre que les équipes renforcées ont déjà commencé à travailler ensemble et à s'approprier les enjeux de ce territoire.*

*Bienvenue à tous dans cette nouvelle aventure et bon vent en Sud Gironde. »*

Afin de procéder au vote, le conseil communautaire désigne deux assesseurs :

- Monsieur DELAYE
- Madame CUVILLIER

Le président doyen d'âge appelle l'ensemble des conseillers à déposer leurs bulletins dans l'urne et à signer la feuille d'émargement correspondante.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants : 49

Blancs et nuls : 5

Exprimés : 44

Majorité absolue : 23

M. CASTAGNET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (44 votes) a été proclamé Président de la Communauté de Communes et a été immédiatement installé. Dès lors que le Président est élu, il lui appartient de présider la séance.

### **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

M. le Président précise que conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau de notre établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant.

La proposition d'une gouvernance élargie a été étudiée au sein du comité de pilotage. Les vice-présidents auront un rôle important d'animation et de coordination en lien avec les services.

Le Président sera en charge de l'Administration générale, politique de gestion des ressources humaines, du recrutement et de la formation. Le Président, nouvellement élu, propose au Conseil Communautaire de fixer à sept le nombre de vice-présidents reparti comme suit :

- Un Premier Vice-Président délégué au développement territorial et à l'attractivité (économie, tourisme, marketing territorial).
- Un Deuxième Vice-Président délégué aux infrastructures routières et aux bâtiments.
- Un Troisième Vice-Président délégué au développement social, à l'enfance-jeunesse et à la santé.
- Un Quatrième Vice-Président délégué aux affaires financières, au budget et à la prospective financière.
- Un Cinquième Vice-Président délégué au cadre de vie, à l'environnement, à l'Agenda 21, à l'aménagement du territoire et l'aménagement numérique.
- Un Sixième Vice-Président délégué à l'animation et à l'aménagement sportif.
- Un Septième Vice-Président délégué à l'animation, à l'aménagement culturel et à la lecture publique.

Le Président demande s'il y a des questions.

Aucune remarque

Pour : 49	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La proposition est adoptée.

### **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 du code des collectivités territoriales, le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des Vice-

Présidents qui se déroule dans les mêmes formes que l'élection du Président. Ces votes se déroulent à bulletins secrets.

- Premier vice-président délégué au développement territorial et à l'attractivité (économie, tourisme, marketing territorial)

Après appel à candidature, est candidat pour cette vice-présidence M. Francis ZAGHET. Le candidat prend la parole pour présenter ses motivations, ses ambitions, son projet pour la nouvelle intercommunalité.

M. le Président fait appel à candidature.

M. ZAGHET pose sa candidature.

*« Je suis maire de Pondaurat depuis 19 ans. Mon expérience professionnelle me permet de très bien connaître le monde des entreprises. C'est la raison pour laquelle je propose aujourd'hui ma candidature à la vice-présidence.*

*Je pense que l'économie est un sujet central de notre communauté de communes. Nous avons conduit avec succès une politique de développement offensive sur le territoire du Pays d'Auros avec notamment l'aménagement de Bois Majou (Nord et Sud) : arrivée de nombreuses entreprises et de nouveaux emplois (qui ont généré des emplois indirects et du business pour les entreprises de notre territoire au sens large).*

*Je me sens bien avec les chefs d'entreprise que je côtoie tous les jours. Je veux également rendre hommage au travail de Bernard DOUENCE qui a œuvré à mes côtés de manière très impliquée.*

*Nous pouvons nous satisfaire aujourd'hui de constater que l'ensemble des communes qui composent le nouveau territoire soient représentées à l'exception des communes de Lados et Castillon de Castets, ce que je regrette.*

*Aujourd'hui, il nous appartient de poursuivre la construction de ce nouveau territoire.*

*Un travail doit être poursuivi dans ce sens. Notre territoire est dans une situation difficile, donc nous avons besoin de faire venir de belles entreprises (de technologie). Je ferai tout mon possible pour mener cette bataille de l'activité économique et de l'emploi.*

*S'agissant du tourisme, nous avons engagé jusqu'alors des actions (véloroute, aire de camping car, signalétique) mais en la matière, nous devons améliorer les relations avec les acteurs tels que l'OTEM ou le SI du canton d'Auros. Pour cela, il faut que les politiques s'impliquent et s'approprient les outils qui sont les leurs.*

*Je m'attacherai à créer les meilleures conditions possibles du développement si vous m'accordez votre confiance.*

*Je vous remercie de m'avoir écouté et souhaite une longue vie à la CdC du Réolais en Sud Gironde. »*

Il est alors procédé au vote

Premier tour de scrutin :

Votants : 49

Bulletins blancs / nuls : 3

Suffrages exprimés : 46

Majorité absolue : 24

Monsieur ZAGHET a obtenu la majorité absolue des suffrages (46 voix) et a été proclamé premier vice-président.

- Un Deuxième Vice-Président délégué aux infrastructures routières et aux bâtiments.

Après appel à candidature, est candidat pour cette vice-présidence M. FAVEREAU.

Le candidat prend la parole pour présenter ses motivations, ses ambitions, son projet pour la nouvelle intercommunalité.

*« J'ai souhaité m'investir dans cette compétence pour témoigner de notre plaisir de rejoindre la CCRSG. Je me propose de faire le maximum dans cette commission. Je vais commencer par venir découvrir les routes avec vous. Dès lundi, si vous m'accorder votre*

confiance, je me propose de venir travailler le plus intensément possible. Mais cette commission concerne également les bâtiments et dans ce domaine les projets de manquent pas - notamment le projet de futur siège. »

Il est alors procédé au vote

Premier tour de scrutin :

Votants : 49  
Bulletins blancs / nuls : 3  
Suffrages exprimés : 46  
Majorité absolue : 24

Monsieur FAVEREAU a obtenu la majorité absolue des suffrages (46 voix) et a été proclamé deuxième vice-président.

- Un Troisième Vice-Président délégué au développement social, à l'enfance-jeunesse et à la santé.

Après appel à candidature, est candidat pour cette vice-présidence Mme DELAS. La candidate prend la parole pour présenter ses motivations, ses ambitions, son projet pour la nouvelle intercommunalité.

« Je n'ai pas prévu de discours.

En 2008, quand j'ai été élu vice-présidente du Réolais, je ne connaissais pas grand-chose aux contrats CAF / MSA. J'ai appris. Nous avons développé nos structures dans le temps. Nous avons des réunions régulières depuis 3 mois avec la directrice générale adjointe et les services. Nous avons tous des structures de bons niveaux et j'espère que nous arriverons à compléter nos connaissances pour développer davantage nos structures pour les habitants du Réolais en Sud Gironde si vous me donnez vos suffrages. »

Il est alors procédé au vote

Premier tour de scrutin :

Votants : 49  
Bulletins blancs / nuls : 3  
Suffrages exprimés : 46  
Majorité absolue : 24

Madame DELAS a obtenu la majorité absolue des suffrages (46 voix) et a été proclamée troisième Vice-président.

- Un Quatrième Vice-Président délégué aux affaires financières, au budget et à la prospective financière.

Après appel à candidature, est candidat pour cette vice-présidence M. SAVIGNEUX.

Le candidat prend la parole pour présenter ses motivations, ses ambitions, son projet pour la nouvelle intercommunalité.

« Je suis maire d'Auros. Il me semble intéressant de donner des bons outils aux élus pour avoir une bonne vision de leur collectivité et leur permettre de prendre les bonnes décisions en matière de fiscalité notamment.

On peut développer de la comptabilité analytique par exemple.

L'objectif sera de doter la collectivité d'outils de performance économique. Notre territoire s'agrandit, il sera donc intéressant d'engager une approche comparative du coût de revient de chacun des services et de donner les bons outils d'analyse financière aux responsables de services dans le souci d'une bonne gestion.

Autre sujet : On se doute qu'en matière de compétences il y aura des évolutions. Cela implique des variations sur les attributions de compensation. Cela va nécessiter des arbitrages que je souhaite justes et équitables et de recherche du consensus que nous obtiendrons je

*l'espère facilement.  
Voilà l'objet de ma candidature ».*

Il est alors procédé au vote

Premier tour de scrutin :

Votants : 49  
Bulletins blancs / nuls : 7  
Suffrages exprimés : 42  
Majorité absolue : 23

**Monsieur SAVIGNEUX a obtenu la majorité absolue des suffrages (42 voix) et a été proclamé quatrième vice-président.**

*- Un Cinquième Vice-Président délégué au cadre de vie, à l'environnement, à l'Agenda 21, à l'aménagement du territoire et l'aménagement numérique.*

Après appel à candidature, est candidat pour cette vice-présidence M. BOS.

Le candidat prend la parole pour présenter ses motivations, ses ambitions, son projet pour la nouvelle intercommunalité.

« *Bonsoir,*

*Je suis maire de Gironde sur Dropt depuis 2 ans et demi - probablement un des plus jeunes maires de l'assemblée.*

*Je me présente devant vous car j'ai un métier qui s'intéresse directement à l'agenda 21, je suis vigneron. Cette vice-présidence a également en charge la question de l'urbanisme et notamment les enjeux d'actualité autour du PLU intercommunal et bien entendu du SCoT. J'essaierai de faire le maximum. Je me présente devant vous pour être candidat. »*

Il est alors procédé au vote.

Premier tour de scrutin :

Votants : 49  
Bulletins blancs / nuls : 7  
Suffrages exprimés : 42  
Majorité absolue : 23

**Monsieur BOS a obtenu la majorité absolue des suffrages (42 voix) et a été proclamé cinquième vice-président.**

*- Un Sixième Vice-Président délégué à l'animation et à l'aménagement sportif.*

Après appel à candidature, est candidat pour cette vice-présidence M. SAUMON.

Le candidat prend la parole pour présenter ses motivations, ses ambitions, son projet pour la nouvelle intercommunalité.

« *Bonsoir. Je suis maire de Brouqueyran et j'étais vice-président de la CdC du Pays d'Auros en charge de l'enfance jeunesse, du développement social et associatif. Bien que nous n'avions pas d'actions aussi importantes que le réolais, la CDC du pays d'Auros a œuvré en faveur du monde sportif notamment par le biais de subvention De par mon passé de sportif j'ai une connaissance de ce milieu et je pense pouvoir apporter ma pierre à l'édifice.*

*C'est pourquoi je me présente à cette vice-présidence.*

Il est alors procédé au vote

Premier tour de scrutin :

Votants : 49  
Bulletins blancs / nuls : 4  
Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 24

Monsieur SAUMON a obtenu la majorité absolue des suffrages (45 voix) et a été proclamé sixième vice-président.

- Un Septième Vice-Président délégué à l'animation, à l'aménagement culturel et à la lecture publique.

Après appel à candidature, est candidat pour cette vice-présidence M. ALAMINOS.

Le candidat prend la parole pour présenter ses motivations, ses ambitions, son projet pour la nouvelle intercommunalité.

« Bonsoir, Je suis Gilbert ALAMINOS, maire de Noailac depuis 1995. Je m'occupe de la culture depuis 2004 sur l'ex CdC du Réolais.

J'aimerais pouvoir poursuivre le travail engagé sur cette thématique sur un territoire très riche culturellement. Cette culture prend des formes très variées : école de musique, cinéma, lecture publique. Nous avons un projet important sur le territoire. J'espère pouvoir poursuivre cette politique de développement avec votre aide. C'est pour ça que je me présente. »

Il est alors procédé au vote

Premier tour de scrutin :

Votants : 49

Bulletins blancs / nuls : 9

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Monsieur ALAMINOS a obtenu la majorité absolue des suffrages (40 voix) et a été proclamé septième vice-président.

Les sept vice-présidences sont donc installées.

#### FIXATION INDEMNITES D'ELUS

Vu les articles L. 5211-12 et R. 5214-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Les indemnités maximales votées, en application de l'article L. 5211-12, par les organes délibérants des communautés de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire (1015) de la fonction publique les barèmes suivants :

POPULATION	TAUX EN % Président	Indemnité brute maximale	TAUX EN % Vice-Président	Indemnité brute maximale vice- président
Moins de 500	12,75	484,66 €	4,95	188,16 €
De 500 à 999	23,25	883,79 €	6,19	235,30 €
De 1 000 à 3 499	32,25	1 225,90 €	12,37	470,21 €



De 3 500 à 9 999	41,25	1 568,01 €	16,5	627,20 €
<b>De 10 000 à 19 999</b>	<b>48,75</b>	<b>1 853,21 €</b>	<b>20,63</b>	<b>784,24 €</b>
De 20 000 à 49 999	67,5	2 565,83 €	24,73	940,04 €
De 50 000 à 99 999	82,49	3 135,63 €	33	1 254,41 €
De 100 000 à 199 999	108,75	4 133,84 €	49,5	1 881,61 €
Plus de 200 000	108,75	4 133,84 €	54,37	2 066,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**DECIDE** de fixer l'indemnité du Président à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à 48,75 % de l'indice 1015 soit 1853,21 € d'indemnité brute par mois,

**DECIDE** de fixer l'indemnité des Vice-Présidents à compter 1<sup>er</sup> janvier 2014, à 20,63 % de l'indice 1015 soit 784,24 € d'indemnité brute par mois,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

Conformément à l'article L. 2123-20-1 du CGCT, la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Communautaire.

N.B. : La population retenue pour déterminer cette indemnité correspond à la population INSEE du dernier recensement datant du début du mandat (2008). La strate retenue est donc de 10 000 à 19 999 habitants.

M. André Marc BARNETT indique que le Président de la Cdc du Sud Gironde a une indemnité de 1100 €.

Le Président répond que c'est le vice-président qui a cette indemnité.

Le Président passe au vote.

Pour : 46	Contre : 0	Abstention : 3
-----------	------------	----------------

#### **ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Les statuts de la Communauté de Communes précisent que le Conseil de Communauté élit en son sein un bureau composé d'autant de membres que de communes adhérentes dont un Président et des Vice-présidents dont le nombre sera fixé par le Conseil Communautaire.

Le Président et Vice-présidents étant membres de droit du bureau, il est procédé à la désignation des membres restants. Le Président propose que le bureau soit composé des Maires qui n'ont pas de poste de Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, sont élus membres du bureau :

<b>Communes</b>	<b>Membres du bureau</b>
-----------------	--------------------------

Aillas	Serge BEZOS
Auros	Stéphane SAVIGNEUX
Bagas	Serge ISSARD
Barie	Bernard PAGOT
Bassanne	Gérard LOUBET
Berthez	Guy DUBOUILH
Blaignac	Gilles JAUTARD
Bourdelles	Christian BOUIN
Brannens	Jean-Claude COURREGES
Brouqueyran	Jean-Louis SAUMON
Camiran	Chantal BOUGES
Casseuil	François MERVEILLEAU
Castillon-de-Castets	
Floudès	Jean-Claude TRENTIN
Fontet	Jean-Marie MONGIE
Fossès-et-Baleyssac	Michèle BRUJERE
Gironde-sur-Dropt	Thierry BOS
Hure	Chantal PICON
Lados	
Lamothe-Landerron	Michel DESPUJOLS
La Réole	Bernard CASTAGNET
Les Esseintes	Xavier CAPDEVILLE
Loubens	Sylvette SAINT-MARC
Loupiac-de-la-Réole	Michel LATRILLE
Mongauzy	Clara DELAS
Monségur	Jean-Louis FAVEREAU
Montagoudin	Joel DOUX
Morizès	Jeannine CUVILLIER
Noillac	Gilbert ALAMINOS
Pondaurat	Françis ZAGHET
Puybarban	Jean-Claude CONSTANTIN
Roquebrune	Jean NOUVEL
Saint-Exupéry	Thierry GOURGUES
Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Louis NEGRO

Saint-Michel-de-Lapujade	Philippe BOISSONNEAU
Saint-Sève	Christophe GERY
Saint-Vivien-de-Monségur	Laurent CADIC
Savignac	Patrick MONTO

Le Président fait remarquer qu'il manquera deux membres au sein du bureau car les communes de Castilon de Castets et de Lados ne sont pas représentées.

Pour : 49	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### VALIDATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

Considérant la nécessité pour la Collectivité de coordonner l'activité des services par le biais d'un organigramme fonctionnel qui stipule la répartition des compétences et des moyens humains qui y sont affectés ;

Considérant les travaux préalables à cette fusion d'EPCI conduits par le comité de pilotage de la fusion composé d'élus de tout le nouveau territoire ;

Considérant l'intérêt pour le Conseil Communautaire de délibérer sur ce projet d'organigramme aux bonnes fins d'organisation des services.

Après avoir présenté les situations antérieures à la fusion (anciens organigrammes), le Président propose que ce projet d'organigramme fonctionnel du nouvel EPCI soit adopté.

En conséquence de quoi, il est proposé aux élus du Conseil communautaire :

- de valider la mise en œuvre formelle de ce projet d'organigramme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente.

Pour : 49	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La proposition est adoptée.

### CREATION EMPLOI FONCTIONNEL

Considérant la nécessité pour la Collectivité de recruter un Directeur Général aux fins de coordonner l'activité des services ;

Considérant l'approbation par le Conseil Communautaire du projet d'organigramme du nouvel EPCI créé par arrêté préfectoral du 31 décembre 2013 et installé ce jour ;

Considérant les travaux préalables à cette fusion d'EPCI conduits par le comité de pilotage de la fusion composé d'élus de tout le nouveau territoire ;

Considérant l'obligation pour le Conseil Communautaire de délibérer sur la création de cet emploi préalablement à son recrutement aux fins de déclarer la vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Gironde.

Après avoir présenté la situation antérieure à la fusion (existence d'un emploi fonctionnel au sein de la CdC du Réolais), le Président propose que cette création soit reconduite au sein du nouvel EPCI.

En conséquence de quoi, il est proposé aux élus du Conseil communautaire :

- de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (DGS) à *temps complet* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Collectivité ;
- de rappeler que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2014.

Patrick MONTO souhaiterait avoir plus de supports à l'avenir pour prendre ce type de décision (par exemple l'organigramme).

Le DGS propose de transférer l'organigramme aux mairies et une note sur les emplois fonctionnels.

Pour : 47	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

La proposition est adoptée.

### AUTORISATION DE RECRUTEMENT

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel ou de remplacement,

Sur le rapport de Monsieur le Président le conseil communautaire décide de l'autoriser pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des contractuels dans les conditions fixées par les dispositions des articles 3, 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi numéro 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Président est chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ; de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour : 49	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La proposition est adoptée.

### QUESTIONS DIVERSES :

Le Président rappelle les prochaines échéances communautaires :

- visite de chantier de la MSR le 16 janvier à 16h,
- prochain bureau des maires, 16 janvier à 19h à Blaignac,
- repas avec le personnel le 17 janvier à 19h30 à Loupiac de la Réole,

La séance est levée à 23h15.

\*\*\*\*\*

Fait pour servir et valoir ce que de droit,  
A La Réole, le 13 janvier 2014,



**M. Bernard CASTAGNET**  
Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde